



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES  
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-209

Monsieur Frédéric BOISSARD -  
Responsable de la Surveillance et de Conformité -  
Aérodrome de Niort-Marais Poitevin

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'IR-ATM/ANS.OR.B005 déterminant les obligations de Prestations de Service de la Navigation Aérienne AFIS ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 approuvant la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Choletais pour la mise en place d'un Responsable de la Surveillance et de la Conformité ;

Vu le procès-verbal, en date du 20 mars 2026, de l'élection de Monsieur Jérôme BALOGE aux fonctions de Maire de la Ville de Niort ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le contenu de la délégation consentie ;

**ARRÊTE**

**Art. 1** – Monsieur Frédéric BOISSARD est désigné en qualité de Responsable de la Surveillance et de la Conformité de l'Aérodrome de Niort-Marais Poitevin.

**Art. 2** – À ce titre, il a en charge la surveillance de conformité des activités, de la documentation et du Système de Gestion de la Sécurité du PSNA AFIS et de l'exploitation de l'aérodrome à la réglementation aéronautique en vigueur.

Pour ce faire, il se déplacera sur site une fois par an (minimum) et échangera de manière continue avec le Responsable de l'aérodrome sur tout sujet qu'il jugera utile.

**Art. 3** – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 20/03/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE